



**FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DESTÉLECOMS**

**En cas de vol**

Déclarez à votre opérateur téléphonique  
le vol afin de désactiver votre ligne

Déposez plainte immédiatement  
dans un commissariat de police  
ou une brigade de gendarmerie

Fournissez lors du dépôt de plainte le  
numéro d'identification de votre mobile  
(numéro IMEI)

(à relever dès à présent en tapant  
sur votre téléphone **\*#06#**  
ou en contactant votre opérateur)

Le service de police ou de gendarmerie  
transmettra les données à votre opérateur  
qui bloquera l'utilisation du téléphone.

**Avec ce nouveau dispositif,  
bloquer son mobile rendra  
le vol de téléphone inutile.**

[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

SDG 11-27844-1 800 000

SG/DICOM



***Votre téléphone  
est désormais  
mieux protégé***

**En cas de vol,  
de nouvelles mesures  
permettent de le rendre  
totalement inutilisable.**

[www.mobilevole-mobilebloque.fr](http://www.mobilevole-mobilebloque.fr)